



## Affichage publicitaire sur route départementale

Par **emimorel**, le **30/06/2011** à **16:49**

Bonjour,

Mon mari est artisan domotique depuis 6 ans. Je viens de le rejoindre dans son activité et pour développer notre entreprise, nous avons fait faire une banderolle 4m2, non lumineuse, que nous avons fixée sur la clôture de notre propriété, au bord d'une route départementale. La mairie nous demande de la retirer malgré une demande d'autorisation écrite de notre part, courrier restant sans réponse.

Nous voudrions connaître nos droits : Est-ce que le fait que ce soit sur une route départementale l'interdit? Doit-il y avoir un retrait par rapport à cette route et si oui, de quelle distance? ...

Dans l'attente de vos éclaircissements et avec tous nos remerciements.  
Cordialement.

Par **Claralea**, le **30/06/2011** à **23:07**

Bonsoir,

Voyez ce site pour plus d'information sur la réglementation de l'affichage publicitaire dans le département de l'Ain

<http://www.ain.equipement.gouv.fr/publicite-enseigne-et-pre-enseigne-a457.html>